



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Agence territoriale
Bouches-du-Rhône / Vaucluse
46 avenue Paul Cézanne
CS 80411
13098 Aix en Provence Cedex 2

Aix-en-Provence, le 31 janvier 2023

COURRIER

Affaire suivie par :
Céline Garbati
Atelier SIG / Foncier
Tél : 04.42.17.57.18
Mél : celine.garbati@onf.fr

Direction départementale des territoires
et de la mer des Bouches du Rhône
Service Agriculture Forêt
Pôle Forêt – Unité défrichement

N. Réf : CL/CG-004

Objet : Demande d'autorisation de défrichement – Avis sur dossier - Commune de Roquevaire

V. Réf : courriel du 16 janvier 2023 / Maryline Sonnet

Dans le cadre de l'instruction d'un dossier de demande de défrichement, vous avez sollicité l'Office National des Forêts par courriel en date du 16 janvier 2023 dans le cadre de la consultation des services pour le traitement de ce type de dossier prévue par le code de l'environnement.

Le défrichement concerne la parcelle cadastrale CS30, lieu-dit Saint Vincent sur la Commune de Roquevaire. Le défrichement relève d'une procédure spécifique dite « Code Forestier » en sus de la procédure environnementale Code de l'Environnement. Cette parcelle est propriété de la Commune de Roquevaire et relève du Régime Forestier. La superficie à défricher de 37m² (données DDTM13) affecte bien la parcelle CS30, d'une contenance totale de 0,3 ha.

En application des articles R214-30 et 214-31 du Code Forestier, l'ONF, gestionnaire de la forêt Communale de Roquevaire, émet un avis favorable à cette demande de défrichement sans demande de compensation.

Cette partie de parcelle restant propriété de la Commune de Roquevaire, elle ne fera donc pas l'objet d'une distraction du Régime Forestier.

La personne techniquement référente à contacter pour tout questionnement est :

M. Fabien Garbati (06 12 05 79 16 – fabien.garbati@onf.fr),
Adjoint au responsable de l'unité territorial Etoile – Calanques et
technicien forestier territorial pour la commune de Roquevaire.



Office national des forêts - EPIC/SIREN 662 043 116 Paris RCS
Site internet : www.onf.fr

PEFC 10-4-4 / Promouvoir la gestion durable de la forêt / pefc-france.org

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Directeur d'Agence,

Julien PANCHOUT

p/o Laurence Le Legard-Moreau
Ingénieure divisionnaire, Cheffe des Services Forêt et Bois

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Le Legard-Moreau', written over a horizontal line.